

Mise en place de la sobriété dans les collectivités territoriales

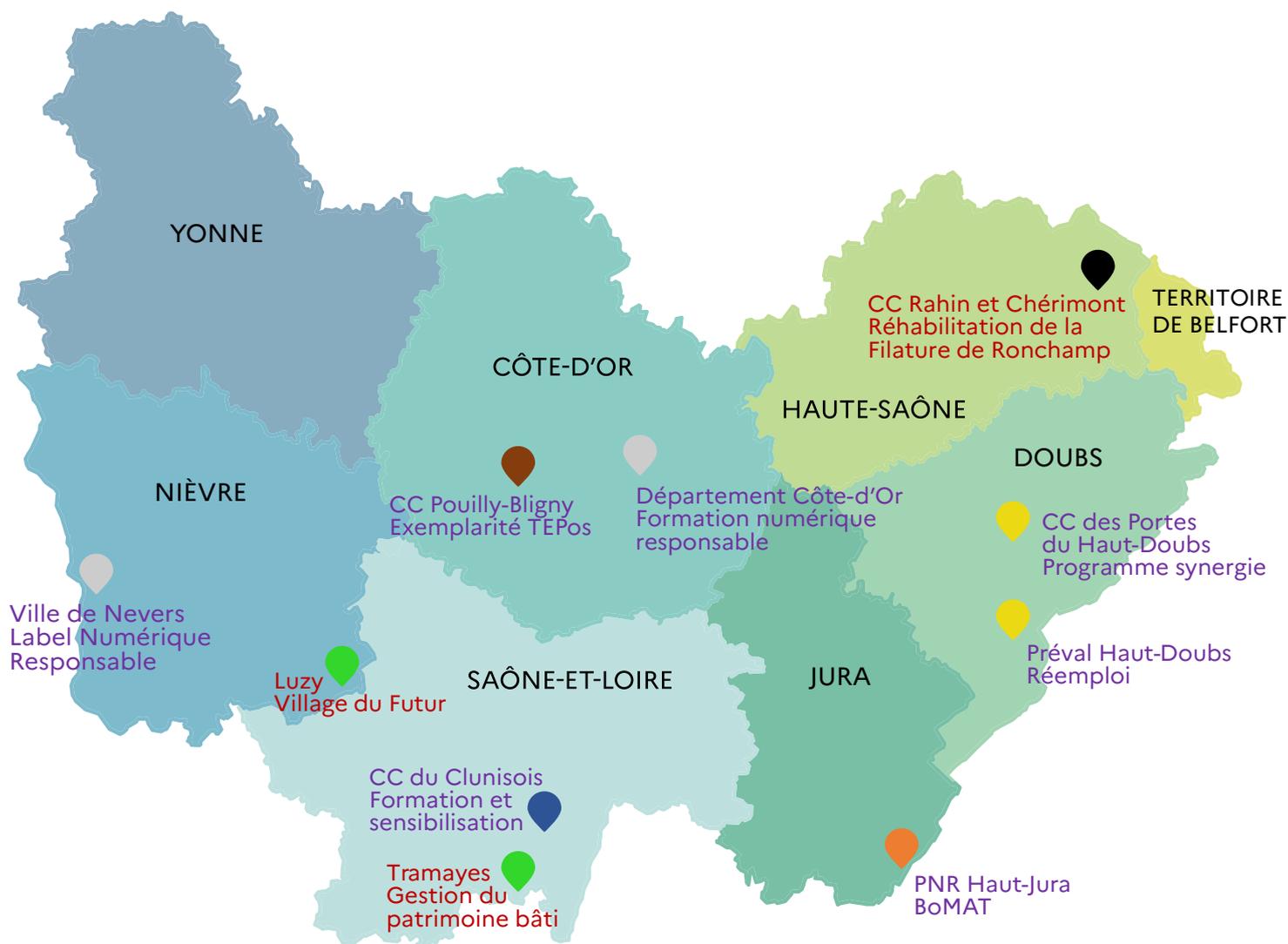
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SOMMAIRE

- P 3-4 → Déployer la sobriété dans la restauration collective
- P 5-6 → Développement d'un module de formation-action des agents départementaux sur la réduction de l'impact environnemental du numérique
Département de la Côte-d'Or
- P 7-8 → Bouquet de mobilités alternatives pour tous (BoMAT)
PNR Haut Jura
- P 9-10 → Opération " Commerçants Zéro emballage "
Préval Haut Doubs
- P 11-12 → Le programme synergie : un développement économe en ressources (sobriété matière et réemploi)
CC Portes du Haut-Doubs en lien avec Préval Haut-Doubs
- P 13-14 → Exemplarité dans la stratégie TEPos : sobriété énergétique et maîtrise des consommations
CC Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche
- P 15-16 → Réhabilitation de la Filature de Ronchamp, friche industrielle : un exemple de sobriété foncière
CC Rahin et Chérimont
- P 17-18 → Des actions pour sensibiliser et former à la sobriété
CC du Clunisois
- P 19-20 → La Ville de Nevers engagée dans le Label Numérique Responsable
Ville de Nevers
- P 21 -22 → Stratégie de sobriété énergétique et foncière à tous les niveaux !
Tramayes
- P 23 -24 → « Luzy Village du Futur » : un projet de territoire construit avec les habitants ou un projet de sobriété conviviale
Luzy

CARTOGRAPHIE DES FICHES

FORMES ET THÉMATIQUES DE SOBRIÉTÉ



Thématiques de sobriété :

- Stratégie
- Foncier
- Mobilité
- Numérique
- Matière
- Actions habitants
- Energétique

Formes de sobriété :

- U D'usage
- S Structurelle



ILS L'ONT FAIT

Déployer la sobriété dans la restauration collective

POURQUOI AGIR ?

Contexte et focus sobriété alimentaire

L'alimentation représente $\frac{1}{4}$ de nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), autant que le transport et le logement (ADEME, 2021). Elle est à l'origine d'impacts sur l'eau, les sols, l'air et la biodiversité. Il est nécessaire que notre alimentation devienne plus respectueuse de l'environnement.

« L'alimentation durable représente l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. » (ADEME, 2019).

L'alimentation durable repose sur 3 piliers.

- Les approvisionnements, soit la production agricole
- Les pratiques alimentaires via un rééquilibrage entre aliments d'origine animale et végétale, la consommation de produits de saison et de proximité
- La réduction des pertes et gaspillages alimentaires

La sobriété en matière d'alimentation consiste à réduire le gaspillage notamment en consommant les justes quantités. Elle vise également à favoriser les pratiques visant le mieux manger, ainsi qu'à développer les circuits-courts en rapprochant les producteurs et les consommateurs et à optimiser la logistique. Elle comprend de manière générale l'association des pratiques qui tendent vers une alimentation durable et le bien-manger (manger moins d'aliments transformés, tendre vers une alimentation plus saine, locale, de saison et plus de protéines végétale), **ainsi réinterroger l'ensemble de ses besoins.**

Les collectivités territoriales s'emparent de la question alimentaire. Elles jouent un rôle essentiel pour encourager l'alimentation durable et favoriser des pratiques de sobriété alimentaire notamment dans la restauration collective.

Les territoires peuvent de manière volontaire engager des projets alimentaires territoriaux (PAT). Ces projets ont pour objectif « de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant, par exemple, l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines » (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2018). Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, les PAT sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc...).

Les collectivités peuvent avoir en charge la restauration scolaire publique et la restauration médico-sociale. En gestion directe, la collectivité gère la restauration, les équipes, les achats et l'élaboration des repas.

Réglementation pour la restauration collective :

La loi EGalim du 30 octobre 2018, pose des objectifs ambitieux pour la restauration collective. Elle a été complétée en 2020 et 2021 par les lois AGECE et Climat-Résilience.

En vigueur :

- > À partir de 200 couverts/jour, les gestionnaires en restauration publique doivent présenter un plan pluriannuel de diversification des protéines.
- > Développement de l'achat des produits issus des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).
- > Introduction d'un menu végétarien hebdomadaire en restauration scolaire.
- > Interdiction des ustensiles à usage unique en matière plastique (ex : gobelets, assiettes, pailles).
- > Tous les établissements de restauration collective doivent avoir réalisé un diagnostic et défini une démarche de réduction du gaspillage alimentaire.
- > Depuis le 1er janvier 2022 : au moins 50% de produits de qualité et/ou durables et/ou issus du commerce équitable
- > Depuis le 1er janvier 2023 : alternative végétarienne quotidienne obligatoire dans les restaurants de l'Etat.
- > Au 1er janvier 2024 : obligation du tri à la source des biodéchets
- > Au 1er janvier 2025 : interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique. Dans la restauration collective : objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50% en 2025 par rapport au niveau de 2015.

Application

Focus méthodologique

La sobriété alimentaire dans la restauration collective peut concerner différents champs.

« L'approvisionnement est un levier clé pour introduire des aliments de qualité et issus de modes de production durables dans l'offre de restauration. » (ADEME, 2022). Des actions sont possibles pour favoriser une alimentation en circuits-courts. Voir : le « Guide pratique pour un approvisionnement durable et de qualité » et la boîte à outils LOCALIM des acheteurs publics de la restauration collective.

L'approvisionnement local dans la restauration collective peut être favorisé par le développement et le soutien de filières locales. Ce développement peut être entrepris par : - l'identification des terres agricoles disponibles, au travers d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes ou de la création d'un Observatoire du foncier agricole, dont l'objectif est de faciliter la transmission ; - les terrains sont ensuite proposés aux porteurs de projets. Des espaces test peuvent être créés : les parcelles sont mises à disposition de façon temporaire (1 à 3 ans) aux nouveaux agriculteurs qui sont accompagnés par la collectivité d'un point de vue administratif, juridique et technique.

Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective peuvent être entreprises. Les pesées des déchets alimentaires par exemple, permettent d'estimer le gaspillage (en kg et en euros), de suivre son évolution au fil du temps et de sensibiliser les différents acteurs. Peuvent être pesés : les déchets de préparation (épiluchures...), les retours de plateau (restes de repas), les repas non servis conservés et/ou jetés ou le pain. Le partage des résultats sous forme d'atelier avec les agents de cuisines, ou les élèves entres autres, favorisent la prise de conscience du gaspillage et les propositions d'actions pour le réduire. Les actions proposées pourront être incluses dans le plan d'action global de prévention et gestion des déchets des établissements.

La réduction des déchets liés à la restauration collective peut passer également par l'utilisation de contenants réutilisables et de plus gros volumes pour les livraisons, voir des livraisons sans emballages.

Un travail sur les menus et les quantités proposées peut-être mené pour lutter contre le gaspillage. Le choix des menus doit prendre en compte la saisonnalité des produits et les ressources locales de qualité disponibles. Il est possible de réaliser ce travail avec les enfants et ainsi favoriser leur éducation à une alimentation saine et durable.

La sobriété en matière d'alimentation est également associée à la réduction de la part de produits animaux tout en renforçant leur qualité et en favorisant la part du végétal pour préserver la santé et l'environnement de tous. Un menu végétarien peut avoir une empreinte GES et sol 4 fois inférieure à un menu comportant de la viande bovine (ADEME, 2021). L'alimentation doit s'orienter vers des apports plus riches en végétaux, notamment en légumes secs, riches en protéines végétales et en fibres, en céréales complètes, en fruits et légumes peu transformés...

CONTACTS

- ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranchecomte@ademe.fr

Focus sobriété

En matière d'alimentation, les thématiques de sobriété se croisent. Par exemple, les circuits-courts avec une logistique optimisée (optimisation du circuit de livraison, et du remplissage du véhicule « propre » ...) peuvent être associés à de la sobriété en termes de mobilité et d'énergie car ils favorisent la réduction des déplacements et des transports. En matière d'économie locale, les circuits-courts peuvent également présenter des bénéfices. Une étude coordonnée par l'Inra en 2018 a prouvé qu'une dépense de 10€ dans un magasin de producteur situé en zone rurale générerait 26€ de richesse dans un rayon de 80 km, contre 10,5€ pour une dépense en supermarché et 17,5€ en épicerie (Yuna Chiffolleau, 2019). Une logistique optimisée, l'utilisation des contenants réutilisables, la réduction du gaspillage alimentaire, l'achat des justes quantités et les pratiques de bien-manger peuvent être associés à de la sobriété d'usage et de matière (des pratiques alimentaires avec moins d'impacts environnementaux).

Les clés du succès

- 1) Agir à tous les niveaux, mobiliser tous les acteurs (équipes de cuisine et de service, convives, fournisseurs et prestataires, parents d'élèves entres autres)
- 2) Réaliser un état des lieux : pour fixer des objectifs adaptés, rendre concret et valoriser les gains obtenus
- 3) Cibler les actions à mener (immédiatement ou à plus long terme : révision des marchés, investissements...)
- 4) Nommer un référent qui suivra la démarche

POUR EN SAVOIR PLUS - OUTILS

- OPTIGEDE, boîte à outils de l'ADEME, destinée aux acteurs de la restauration collective : outils pratiques et méthodologiques concernant l'approvisionnement, les pratiques alimentaires, le gaspillage alimentaire etc...
<https://optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective-cadre-reglementaire>
- MA CANTINE est un site gouvernemental qui recense l'ensemble des productions du CNRC- Conseil National de la Restauration Collective (guides, bouquet de ressources du CNFPT). <https://ma-cantine.beta.gouv.fr/>
- Sur la librairie ADEME :
Guide « vers une alimentation plus durable en restauration collective »
Guide « réduire le gaspillage et mieux valoriser les déchets alimentaires en restauration collective »
« Guide pratique pour un approvisionnement durable et de qualité »
- Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/>
- Source : CHIFFOLLEAU Yuna, « Pour une transition écologique, sociale et économique », DARD/DARD, 2019/2 (N° 2), p. 32-42.



ILS L'ONT FAIT

Développement d'un module de formation-action des agents départementaux sur la réduction de l'impact environnemental du numérique

POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

Le département de Côte-d'Or regroupe 698 communes représentant une population de 540 000 habitants. Il est l'un des plus grands départements de France par sa superficie de 8 763 km². Le Département est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Contexte local et enjeux pour le porteur

Depuis 2016, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or est engagé dans une politique d'économie circulaire. Il a voté le 26 novembre 2021 son deuxième Programme Départemental d'Economie Circulaire (PDEC). L'économie circulaire est un modèle de développement économique émergent. Il vise à diminuer le gaspillage des ressources (matières, eau et énergie), pour réduire l'impact environnemental de l'activité humaine, tout en augmentant le bien-être des individus.

Le PDEC développe 4 axes dont 3 concernent l'animation du territoire et le dernier vise l'exemplarité des Services Départementaux :

- Intégrer l'économie circulaire dans les politiques de solidarités
- Sensibiliser le grand public à la réduction des gaspillages
- Soutenir et animer les actions d'économie circulaire des acteurs du territoire
- Poursuivre et diffuser les actions d'économies de ressources menées par les Services Départementaux

Dans le cadre du PDEC, 21 actions sont inscrites pour la période 2021-2027. Une d'entre elles est dédiée à la réduction de l'impact environnemental du numérique en interne des Services Départementaux.

Les enjeux sont, à l'échelle de l'agent de changer les comportements et à l'échelle collective du fonctionnement interne de la structure de développer également une bonne gestion des données reçues d'autres expéditeurs. Un suivi des quantités de données stockées est en place.



**Bourgogne-Franche-Comté
Côte-d'Or (21)**

Porteur

Le Département de la Côte-d'Or

Partenaires

-

Coût Global (HT)

Coût global : temps agents - auto-financement

Chiffres clés

2 agents dispensent la formation,
Sessions de formation de 3h pour une
dizaine d'agents

Mots clés

Sobriété numérique,
Formation-action,
Réduction des flux et du stockage
des données, Évolution des usages,
Eco-exemplarité

Date de lancement :

2021

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

Le Département de la Côte-d'Or a développé un module de formation-action des agents départementaux sur la sobriété numérique qui consiste à développer les compétences visant à réduire les flux et le stockage des données, notamment sur la messagerie. Cette action permet une prise de conscience de l'impact environnemental, et participe à la sécurité numérique. Depuis novembre 2022, deux agents du service environnement du Département de la Côte d'Or dispensent la formation en interne, module conçu en collaboration avec le service informatique. Les sessions de formation en 3h réunissent une dizaine d'agents. Elles travaillent sur l'émergence de connaissances à partir d'outils vivants (jeux de carte) et l'inscription de cette démarche dans la réglementation. Elles proposent également des cas pratiques et l'enseignement des bonnes pratiques à l'échelle individuelle et collectives à mettre en œuvre. Durant environ 1 heure, les agents appliquent individuellement les actions enseignées sur leur messagerie tout en étant guidés par le formateur (filtrer et réduire les volumes, supprimer les pièces jointes trop lourdes etc...). Le retour et l'engagement des agents et de leur hiérarchie apparaissent positifs. Un nouveau module a été créé en 2023 pour répondre aux besoins spécifiques d'un service complet : précédées d'un temps de classe inversée, 2 heures débouchant sur un plan d'action de sobriété assorti d'objectifs chiffrés.

Calendrier

2021 : Programme Départemental d'Economie Circulaire
2022 : première session du module de formation-action des agents départementaux sur la réduction de l'impact environnemental du numérique
2023 : animation de 4 sessions de formation-action

Bilan et focus sobriété

Le module de formation-action des agents départementaux sur le numérique responsable constitue une action de sobriété. Il invite à réduire les flux et le stockage des données. Il participe à la sobriété d'usage qui porte sur la bonne utilisation des équipements en vue de réduire les consommations.



L'encadrement de la MCO a trouvé pertinent que cette sensibilisation soit faite à l'échelle du service.

Cette intervention d'une durée de deux heures a permis de rappeler les bonnes pratiques et de fixer à la fois des objectifs individuels et collectifs. Ainsi, au niveau individuel, les boîtes mails professionnelles ne devront pas dépasser 1Go et au niveau collectif, les dossiers bureautiques les plus volumineux seront triés et allégés pour diminuer l'utilisation des espaces de stockage.

Gaëlle LAMBERT, cheffe du service Médiathèque Côte-d'Or (MCO)



Focus

L'ambition est de massifier ces actions. Des vidéos sont diffusées toutes les deux semaines par le service informatique sur les bonnes pratiques et des sessions de formation pourront être dédiées à un service complet.

Facteurs de reproductibilité

Il est recommandé de prendre le temps d'échanger, de répondre aux besoins et aux attentes des agents. Il est également nécessaire d'avoir une forte relation transversale entre le service informatique, qui dispose des infrastructures, et le service environnement, qui accompagne les agents vers le changement de pratiques

Pour aller plus loin

Le module de formation-action peut être combiné avec un suivi du matériel informatique tourné vers la durabilité (sobriété des équipements). Le service achat numérique peut travailler à la mise en place d'équipement à faible empreinte carbone (reconditionnés, éco-conçus, moins énergivores, réparés). Les formations-actions sur la réduction des impacts du numérique peuvent être étendues aux pratiques personnelles.

La démarche de sobriété numérique pourrait être labellisée, par exemple en s'engageant dans le Label Numérique Responsable.

Possibilité de se référer à la loi REEN (Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique) de 2021, sur laquelle, le niveau 2 du label NR s'applique.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site du Département de la Côte-d'Or
<https://www.cotedor.fr/>
- Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- Label Numérique Responsable
<https://label-nr.fr/>
- Loi REEN
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044327272>

CONTACTS

- Département de la Côte-d'Or
Mathilde MOUCHET
Coordinatrice des projets d'Economie circulaire
03 80 63 62 01
mathilde.mouchet@cotedor.fr
Tél : 03 80 63 66 00
contact@cotedor.fr
- ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranche-comte@ademe.fr



ILS L'ONT FAIT

Accompagnement aux changements de pratiques de mobilité : création d'un atelier itinérant d'auto-réparation de vélo dans le cadre du projet BoMAT (Bouquet de mobilités alternatives pour tous) porté par le PNR du Haut-Jura

POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

Le Parc naturel régional du Haut-Jura est à cheval sur les deux régions de Bourgogne-Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes. En 2011, 106 communes et 13 Communautés de communes ont signé le projet commun inscrit dans la Charte du Parc, s'engageant ainsi à en respecter les principes et les objectifs. La Charte est en cours de révision.

Contexte local et enjeux pour le porteur

Dans le cadre du Contrat de Territoire du Pays du Haut-Jura 2018-2020, les quatre Communautés de Communes du Pays du Haut-Jura (Haut-Jura Arcade Communauté, Haut-Jura Saint-Claude, La Grandvallière et La Station des Rousses), Terre d'Émeraude Communauté et le Parc naturel régional du Haut-Jura ont engagé le projet « Bouquet de mobilités alternatives pour tous » (BoMAT). Ce projet, porté par le Parc Naturel du Haut-Jura à l'échelle du Pays et du SCoT Haut-Jura, a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt édition 2018 de l'ADEME. Ce projet vise à créer et déployer sur le territoire du Pays du Haut-Jura une offre complète de services de mobilité alternative : stationnement vélos, location de vélos à assistance électrique, véhicules électriques en autopartage, covoiturage et auto-stop organisé, la promotion des services de mobilité ... Parmi les actions engagées dans le projet BOMAT figure la création d'un Atelier itinérant d'auto-réparation de vélo.

Le service est concrètement lancé courant 2022 par le CPIE du Haut-Jura (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) sous le nom de « La Biclouterie Jurassienne ».

Le vélo, en moyenne montagne, est souvent envisagé comme une pratique sportive plutôt qu'un moyen de transport. « La Biclouterie Jurassienne » participe à faire évoluer cette vision du vélo quotidien grâce à des actions concrètes réalisées cette dernière année, principalement dans le milieu éducatif.



**Bourgogne-Franche-Comté,
Auvergne-Rhône-Alpes
Ain, Doubs et Jura (01-25-39)**

Porteur

Parc naturel régional du Haut-Jura

Partenaires

CPIE du Haut-Jura

Coût Global (HT)

Coût global (investissement) : 20 000 €

Financement :

- SCoT – Pays : 4 000 €
- LEADER : 16 000 €

Mots clés

Mobilité écologique, Vélos, Modes actifs, Réparation, Sobriété d'usage, Changements des comportements

Date de lancement

2019

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

Le PNR du Haut-Jura supporte l'investissement à hauteur de 20 000 euros (avec le soutien à 80% du programme LEADER) pour l'achat d'une remorque et de matériels nécessaires aux ateliers (outils et pièces de vélos pour la réparation). Ce matériel est mis à disposition du CPIE déjà engagé pour des modes de vie plus durables, la sensibilisation et la promotion de l'usage du vélo. Le CPIE organise et anime les ateliers itinérants de réparation dans les communes (le budget des animations est de 62 700 euros pour 18 mois). Les publics visés sont divers : habitants, jeunes ou structures sociales (d'insertion ou non). La participation financière pour les participants aux ateliers est libre.

Les perspectives sont la pérennisation de ce dispositif d'ateliers mobiles de réparation de vélos et son autonomisation financière.

Cette initiative apporte un meilleur niveau de service qu'un lieu central qui peut être distant de plusieurs dizaines de km de certains territoires. Les ateliers permettent une sensibilisation à la pratique du vélo et l'auto-réparation. « La Biclouterie jurassienne » propose également des vélos issus du réemploi.

Calendrier

2019 : lancement du projet « BoMAT »

2022 : lancement la « Biclouterie jurassienne »

Bilan et focus sobriété

Les ateliers permettent d'activer des leviers de changements de comportements en matière de mobilité. Ils favorisent l'usage du vélo en tant que moyen de mobilité écologique. Cette action induit une approche « d'efficacité d'usage », et de sobriété matière. En effet la réparation permet un moindre impact environnemental par davantage d'utilisation/d'usage avec une même ressource.

“ J'ai été surpris de voir que tant d'habitants du territoire, enfants comme adultes, soient demandeurs d'ateliers de mécanique vélo proposés sur les lieux publics. Cela traduit un réel besoin de développement des services vélo sur le territoire, et la Biclouterie Jurassienne fait partie des solutions pour accompagner ce changement de comportement dans nos pratiques de mobilité.

Gérard Bonnet, 1^{er} Vice-Président Haut-Jura Arcade
Communauté

Focus

Le volet animation de l'atelier vélo fait l'objet d'un dossier LEADER spécifique porté par le CPIE avec un co-financement des Communautés de communes.

Quatre premiers rendez-vous ont été proposés par le CPIE en 2022 dans quatre déchèteries du Haut-Jura. « La Biclouterie » se déplace également sur les marchés ou à l'occasion d'événements locaux. Les Ateliers du Plateau à Saint-Lupicin (ressourcerie) accueille « La Biclouterie Jurassienne » lorsqu'elle n'est pas mobile, pour des ateliers de réparation fixe les lundis soir et les samedis matin.

Facteurs de reproductibilité

Mobiliser les parties prenantes en vue de lancer le service sous forme associative.

Pour aller plus loin

La collectivité peut renforcer le développement de la filière de réemploi des vélos.

Pour plus d'information :

Depuis 2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'ADEME soutiennent le développement d'une filière régionale de réemploi "cycles" portée par la « Bécane à Jules ». Ce nouveau réseau a pour vocation de rassembler tous les acteurs de la filière vélo en Bourgogne-Franche-Comté autour du sujet de la fin de vie des vélos, ainsi que de leur réemploi.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ▣ Le site du PNR du Haut-Jura
<http://www.parc-haut-jura.fr/>
- ▣ Le site du CPIE du Haut-Jura
<https://www.cpie-haut-jura.org/>
- ▣ Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- ▣ La Bécane à Jules
<https://www.labecaneajules.fr/filiere-reemploi/>

CONTACTS

- ▣ Parc naturel régional du Haut-Jura
Tél : 03 84 34 12 30
Carole ZAKIN
Chargée de mission Climat-Energie
c.zakin@parc-haut-jura.fr
- ▣ ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranchecomte@ademe.fr



ILS L'ONT FAIT

Favoriser l'usage de contenants réutilisables : l'opération « Commerçants Zéro emballage » de Préal Haut-Doubs ou la proposition d'une offre de sobriété

POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

Préal Haut-Doubs est un établissement public au service des habitants du Haut-Doubs, qui a pour compétences la prévention et la valorisation des déchets. Préal regroupe 221 communes, 25 % de la population du Doubs soit environ 142 800 habitants. Il fédère un grand territoire rural, 7 Communautés de Communes et un Syndicat mixte de collecte des Ordures ménagères adhérent à Préal.

Contexte local et enjeux pour le porteur

Depuis 2010, Préal Haut-Doubs affirme une forte volonté politique de réduction des gaspillages et de la production des déchets. Le syndicat a poursuivi des actions de prévention entre 2016 et 2021 en lien avec le dispositif « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et dans le cadre de deux contrats d'objectifs déchets économie circulaire avec l'ADEME (CODEC). Préal pilote actuellement un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) construit avec des élus motivés et une forte concertation. Quatre axes sont définis représentant 42 actions : l'accompagnement et la sensibilisation au tri et réduction des déchets ; l'émergence et la structuration des activités socio-économiques qui réduisent les déchets ; la réduction des biodéchets et l'écologie industrielle et territoriale. Plusieurs outils s'auto-alimentent pour atteindre les objectifs : la création des déclic (actions individuelles/prise de conscience) ; la création de comités locaux (de projets, de thématiques, de pairs) et la création des lieux pour faire et incarner un nouveau récit de sobriété. Le PLPDMA a pour objectifs une réduction de 15% de déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2025 soit 42 kg/hab/an en moins.

La sobriété est au cœur des réflexions de Préal, voulant la positionner dans ses stratégies. De multiples actions sont menées en faveur des changements de comportements et des pratiques de consommations allant vers plus de sobriété matière à l'image de l'opération « Commerçants Zéro emballage ». La volonté de réduction des emballages part du constat que sur le territoire de Préal Haut-Doubs, une personne jette en moyenne 10 emballages par jour. L'opération vise donc à déployer l'utilisation d'emballages réutilisables dans les commerces alimentaires de proximité.



**Bourgogne-Franche-Comté
Doubs (25)**

Porteur
Préal Haut-Doubs

Partenaires
- 6 associations d'animation et développement local
- 8 établissements scolaire
- Réseau Vrac

Coût Global (HT)
Coût global
Opération commerçants 0 emballage : 5k€
Défi opération sans emballage svp : 7,4k€

Financement :
Préal Haut-Doubs

Chiffres clés
120 commerçants engagés,
sensibilisation par 70 lycéens, 700
cartes d'achat sans emballage sur le
défi

Mots clés
Sobriété matière, contenants
réutilisables, vrac, sensibilisation,
changements de comportements et
de pratiques de consommations

Date de lancement
Fin 2021

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

De 2017 à 2019 se crée une communauté thématique de professionnels de la restauration (environ 50) qui sont motivés à utiliser les gourmets bags. Depuis plusieurs années, Préal Haut-Doubs s'est lancé sur la constitution d'un réseau de commerçants (boulangers, traiteurs, épiciers, bouchers...). Il s'est rendu à leur contact pour discuter de leurs attentes et évaluer les possibilités de mises en œuvre du zéro emballage avec les clients. Sur l'appui de cette communauté, Préal lance l'opération « Commerçants Zéro emballage » en 2022. Depuis plus d'un an, 120 commerçants s'engagent à accepter les contenants propres et secs de leurs clients.

Pour pousser l'engagement des habitants dans la démarche, Préal lance en mars 2023 le défi « sans emballage svp ! ». 94 commerçants sur les 120 ont participé au défi. Les clients sont incités à réaliser un minimum de 10 achats sans emballages (indiqués sur des cartes) pour être tirées au sort et gagner des bons d'achats dans les commerces locaux. Ce défi invite à changer les habitudes des habitants en apportant leurs propres contenants (boîte en verre, sac en tissu, bocal...) lors de leurs achats alimentaires. Préal a également entrepris la sensibilisation au Zéro emballage et la promotion de cette action par la mobilisation d'environ 70 lycéens dans 7 établissements. Ils sont devenus ambassadeurs de cette opération et ont mené une soixantaine d'animations pendant un mois sur des stands.

Calendrier

2017 : création de la communauté de professionnels
2022 : lancement de l'opération « Commerçants Zéro emballage »
2023 : lancement du défi « sans emballage svp ! »

Bilan et focus sobriété

Cette action provoque le changement de pratique quotidienne en faveur de la réduction des déchets. Elle représente une **action de sobriété collective pour développer des offres alternatives à l'emballage unique**. De plus en plus de commerçants rejoignent le mouvement et certains lycéens voudraient poursuivre leur engagement. 700 cartes sur le défi ont été remises.

Suites

En 2024, Préal a l'objectif de s'appuyer sur la communauté de commerçants afin de développer la consigne, les points de collecte et contribuer à l'émergence d'une filière.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site de Préal Haut-Doubs
<https://preval.fr/>
- Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>



Pour accompagner le changement de pratique nous tentons de combiner :

- des actions « événement » qui visent à créer des déclics,
- la création et l'animation de communautés de personnes (acteurs, habitants, etc.) engagées localement
- l'émergence d'expériences qui incarnent le changement

Pierre-François BERNARD, Vice-Président en charge de la mobilisation territoriale pour la réduction des déchets



Focus

Préal a fourni l'affichage d'engagement des commerçants dans l'opération et les accompagne avec une formation au sein des commerces.

L'ouverture d'un dialogue entre clients et commerçants est au cœur du changement de pratique.

Facteurs de reproductibilité

L'ancrage local de l'établissement public Préal, et de ses partenaires est un maillon essentiel.

Pour aller plus loin

Depuis 2021, Préal Haut-Doubs accompagne les territoires pour repenser leurs ressources en imaginant la création de pôles liés à l'économie circulaire (matériauthèque, recyclerie, repair café...) afin de diminuer le gaspillage et d'éviter l'extraction de nouvelles matières premières. Véritable « fabrique à initiatives », une première recyclerie, nommée Re Bon (association créée en 2019), a ouvert à Maïche en 2021. Les autres projets devraient voir le jour au Béliu (Val de Morteau) à horizon 2025 et à Valdahon (Portes du Haut-Doubs) à horizon 2026.

La collectivité peut plus globalement promouvoir les consommations responsables auprès du grand public.

Guide à destination du grand public pour consommer responsable disponible sur la librairie ADEME : <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1515-consommer-responsable-9791029710568.html>

CONTACTS

- Préal Haut-Doubs
Tél : 03 81 46 49 66
Gaëlle Journot
Responsable pôle mobilisation territoriale pour la réduction des déchets
gjournot@preval.fr
- ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranchecomte@ademe.fr



Le programme synergie : un développement économe en ressources (sobriété matière et réemploi)



 **Programme Synergies Inter-Entreprises**
Haut-Doubs

POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

La communauté de communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) est située dans le département du Doubs en Bourgogne-Franche-Comté. Elle regroupe 47 communes et représente 26 400 habitants en 2019. La CCPHD présente différentes compétences obligatoires, comme l'aménagement de l'espace ou la collecte et le traitement des déchets. Elle est aussi engagée dans la transition énergétique, écologique et la protection de l'environnement.

Contexte local et enjeux pour le porteur

Depuis 2012, le territoire des Portes du Haut-Doubs est engagé dans une démarche volontariste de transition énergétique et écologique matérialisée en 2015 par la validation d'un premier Plan Climat (PCET) volontaire. Pour son 1er Plan Climat (PCAET), la CCPHD s'était lancée dans la dynamique collective régionale Territoire à énergie positive (TEPOS) et avait obtenu le label national Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Pour accompagner l'élaboration du nouveau PCAET, la CCPHD est lauréate de l'appel à projet régional Cit'ergie START et bénéficie de l'accompagnement de l'ADEME.

Dans le cadre de ces démarches de transition écologique, la CCPHD porte des actions sur les ressources et les déchets. Elle est attachée à l'importance de réduire, réutiliser/réparer et recycler. Dans cet objectif, la CC travaille en partenariat avec Préval haut-Doubs, syndicat de traitement et de valorisation des déchets du Haut-Doubs. Il porte le poste de chargé de projet « programme synergies » grâce à un soutien financier de l'ADEME et la Région BFC.

Initié en 2019 entre Préval Haut-Doubs et la CCPHD avec l'appui des chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de BFC et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de BFC), le programme synergie vise à développer les mutualisations entre entreprises. Après une phase test sur le territoire de la CCPHD, la démarche est étendue à la CC du Val de Morteau depuis 2022.

Le programme rassemble les acteurs du territoire tels que les entreprises, les structures publiques, les associations afin de développer des solutions collectives contribuant à un développement économe en ressources. Dès le départ, l'objectif était d'ouvrir de nouveaux espaces de collaborations entre les différents acteurs du territoire afin de réfléchir ensemble à des solutions collectives et locales pouvant faciliter les mutualisations de ressources entre structures.



Bourgogne-Franche-Comté Doubs (25)

Porteur

Communauté de Communes des
Portes du Haut-Doubs

Partenaires

Préval Haut-Doubs
ADEME
Région Bourgogne-Franche-Comté
CCI de BFC
CMA de BFC

Coût Global (HT)

Coût global (portage PREVAL) :
168 540€

Participation de la CCPHD : 1000€/an

Financement :

ADEME BFC : 121 600€
Région BFC : 36 000€

Chiffres clés

3 éditions de Bourse aux matériaux
(184t de matériaux valorisés)
82 utilisateurs actifs sur la plateforme
« My Troc Pro »
Potentiel de réemploi de 260 tonnes
d'objets

Mots clés

Sobriété matière, réemploi,
mutualisation et échange des
ressources

Date de lancement

2020

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

Plusieurs projets ont été déployés dans le cadre du programme synergie :

- Des bourses aux matériaux : elles ont vocation à favoriser l'économie circulaire. Les entreprises ouvrent leurs portes pour proposer à la vente leurs surplus et matériaux à réemployer. La démarche a été initiée dès 2020 avec une 3^{ème} édition en avril 2023. Elle est construite sur leurs besoins d'écouler leurs stocks et sur le besoin d'autres structures, professionnels et particuliers d'acheter à moindres frais.
- Une plateforme de mutualisation locale : elle permet des échanges de ressources entre professionnels, établissements publics, structures associatives, de tous secteurs d'activités, via le partenaire « My Troc Pro ». Elle vise à mutualiser tous types de ressources comme des matériaux et matières, objets et mobilier, machines et outillages, salles et lieux ou encore de la main d'œuvre et des services. Les entreprises peuvent déposer leurs offres à la vente, en location ou en don et également des demandes. Avec 75 utilisateurs actifs en mai 2023, le déploiement de cette plateforme 100% numérique est venu en continuité des bourses aux matériaux. Elle a été pensée pour répondre aux besoins des entreprises en matériel et personnel.
- Projet du pôle de réemploi à Valdahon : la création du site à Valdahon en lien avec la recyclerie, devrait voir le jour à horizon 2026, co-porté par Préval Haut-Doubs. Un potentiel de réemploi de 260 tonnes d'objets a été estimé. Le projet se construit dans une démarche participative : les citoyens réfléchissent aux utilisations du lieu avec des idées d'implanter une matériauthèque, mais également des lieux d'échanges, de pédagogies et de formation (des ateliers de réparation, fablab, espace café). Le pôle de réemploi doit ouvrir en 2026.

Calendrier

2020 : lancement du programme synergie

2020 : première Bourse aux matériaux

2023 : lancement officiel de la plateforme « My Troc Pro »

Bilan et focus sobriété

Ces actions participent au développement d'une économie circulaire et d'une filière du réemploi, transversale et territoriale. Elles permettent de changer les représentations de l'usage et de la consommation des produits. Elles encouragent à donner une nouvelle vie aux matériaux donc à favoriser une continuité d'utilisation. Ces actions peuvent être associées à de la sobriété d'usage et de matière.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ▣ Le site de la CCPHD
<https://www.portes-haut-doubs.com/>
- ▣ Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>



Souhaitant engager le territoire vers des actions en faveur du réemploi, cette démarche innovante nous a permis de mobiliser les entreprises dans des actions concrètes répondant à leurs besoins grâce au partenariat avec PREVAL HD et les chambres consulaires. L'expérience nous amène aujourd'hui à poursuivre vers une gouvernance partagée du dispositif.

Pierre-François BERNARD, VP en charge du dispositif
Samuel GIRARDET, VP en charge du développement économique



Focus

Un site est dédié pour construire le pôle de réemploi à Valdahon : <https://www.reemploi-ccpd.fr/>

Il permet de présenter le projet, ses grandes étapes et de suivre son avancée pour les habitants et les acteurs du territoire. Il mobilise les citoyens dans la construction du projet.

Facteurs de reproductibilité

La dimension partenariale est prioritaire. De nombreux acteurs sont impliqués pour participer à l'élaboration des projets. La dimension volontaire des entreprises dans l'engagement sont au cœur de la réussite des projets.

Pour aller plus loin

Une réflexion est menée pour pérenniser le programme, et créer une association de préfiguration pour la poursuite des actions. Les collectivités se décentraient de la démarche pour laisser les entreprises entrer à la gouvernance, au côté d'acteurs de l'ESS notamment.

CONTACTS

- ▣ Communauté de Communes des portes du haut-Doubs
Aurore BROCHARD
Responsable du Pôle Transition énergétique et Protection de l'Environnement
a.brochard@portes-haut-doubs.fr
Tél : 03.81.65.15.15
contact@portes-haut-doubs.fr
- ▣ ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranchecomte@ademe.fr



ILS L'ONT FAIT

La Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche, une exemplarité dans la stratégie TEPos : sobriété énergétique et maîtrise des consommations



POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

La Communauté de communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche est née en 2017 de la fusion de la Communauté de communes de l'Auxois Sud et de la Communauté de communes du Canton de Bligny-sur-Ouche. Elle regroupe 47 communes et compte 8 585 habitants. Le territoire est à forte dominante rurale, situé aux portes de Beaune et proche de Dijon.

La CC porte la volonté d'allier développement économique et transition écologique, consciente que son identité rurale est une de ses premières richesses, ainsi que répondre aux générations actuelles et futures sur la soutenabilité de notre modèle de consommation énergétique.

Contexte local et enjeux pour le porteur

La CCPB est engagée depuis 2013, dans la démarche TEPos - Territoire à Energie POSitive. Elle est également devenue TEPCV - Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte entre 2015 et 2016. Fin 2018, la dynamique de transition énergétique et écologique a été relancée pour créer un projet de territoire qui invite à relever quatre défis : la réduction des consommations d'énergie, la diminution de la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la préservation du capital naturel.

En février 2020, elle a signé un CTE – un Contrat de Transition Ecologique pour 4 ans, regroupant un programme riche de 12 actions, à hauteur de 1,7 millions d'euros, co-financé par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce contexte, la CCPB a mené différentes actions en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétiques et du développement des énergies renouvelables. En effet, la CCPB possède deux parcs éoliens en service. Depuis 2020, une chaufferie bois alimente le quartier des Cordiers à Bligny-sur-Ouche. Une centrale photovoltaïque de 200 m² a été installée en 2019 sur la toiture de la Maison de santé de Bligny. Elle produit chaque année 41 000 kWh d'électricité.

La CCPB a également réalisé l'achat de deux véhicules électriques, proposé des formations à l'écoconduite pour ses agents et secrétaires de mairie et réalisé un projet de mobilité douce au port de Pouilly-en-Auxois.



**Bourgogne-Franche-Comté
Côte d'Or (21)**

Porteur

Communauté de communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche

**Partenaire
ADEME**

Chiffres clés

16 diagnostics énergétiques réalisés
12 communes ont modernisé leur éclairage public
50 TeqCO₂ évités grâce aux actions menées entre 2016 et 2020

Mots clés

Exemplarité stratégie TEPOS, sobriété énergétique, efficacité, rénovation, réductions et suivis des consommations

Date de lancement

2013 : TEPos
2015 : TEPCV
2020 : CTE

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

La collectivité a mené plusieurs actions en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques.

- Douze communes ont modernisé leur éclairage public, entraînant des économies d'énergie conséquentes.
- La plupart des communes du territoire ont réalisé un pré-diagnostic énergétique de leur patrimoine bâti avec le SICECO, le syndicat d'énergie de la Côte d'Or. Cette démarche représente la première étape de la mise en œuvre d'une politique de sobriété et d'efficacité énergétique.
- Fin 2022, une note de travail concernant la sobriété des bâtiments de la CC Pouilly/Bligny a été adressée à l'ensemble des agents et des élus. Celle-ci présente les recommandations générales en matière de pratiques et actions à réaliser dans les bâtiments pour réduire les consommations. Parallèlement, une campagne d'affichage a été réalisée dans tous les bâtiments. Elle a permis d'appréhender les nouvelles recommandations. Neuf affiches fournies par le SICECO ont permis d'engager la discussion avec les usagers des bâtiments et de commencer une sensibilisation aux écocitoyens.
- Pour les particuliers, une plateforme territoriale de rénovation énergétique a été mise en place au sein du pays Beaunois en 2016. Elle connaît un franc succès et a permis d'accompagner depuis plus de 1 000 ménages dans leur projet de rénovation énergétique sur le territoire.

Bilan et focus sobriété

Les actions de maîtrise et réduction des consommations énergétiques mises en œuvre par la CC Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche, relèvent de la sobriété énergétique qui consiste à consommer la juste quantité d'énergie nécessaire en limitant le gaspillage et la surconsommation d'énergie.

“

La sobriété a été l'une des thématiques les plus prisées des délégués communautaires de la CCPB. Elle a émané des différents programmes TEPOS puis TEPcv ; dans le cadre desquels de nombreuses actions ont été réalisées.

Aujourd'hui, il est important que la question de la sobriété énergétique soit traitée de manière transversale avec l'ensemble de nos compétences et dans toutes nos opérations de travaux.

Cette approche globale est essentielle pour rendre une politique de sobriété efficace et efficiente.

Yves COURTOT, Président de la CCPB

”

Focus

La CCPB montre un intérêt fort pour les énergies renouvelables et a souhaité aller plus loin en lançant un projet de parc photovoltaïque au sol sur un terrain dont elle est propriétaire. L'ambition est de faire un projet exemplaire où la collectivité est partie prenante, où les citoyens investissent et où l'électricité est revendue localement ! 16 MWC seront installés pour une production de plus de 18,8 GWh/an.

Facteurs de reproductibilité

Bien informer et inclure les communes pour une homogénéité de la démarche sur le territoire. Permettre aux agents, élus et population d'être acteurs de la démarche.

Pour aller plus loin

Un suivi de la note de travail sur la sobriété pourrait être mis en place. La sensibiliser auprès des citoyens sur la sobriété pourrait être accentuée.

Formaliser des suivis des consommations énergétiques par exemple au travers d'évaluation annuelle. Possibilité de s'appuyer sur les conseillers en énergie partagé (CEP), service de proximité sur l'énergie au bénéfice des communes dédié à la maîtrise des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine des communes.

La CCPB pourrait également renforcer les actions de sobriété du référentiel CAE dans lequel elle est engagée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ▣ Le site de la CC de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche <https://ccpouillybligny.fr/>
- ▣ Le site internet du SICECO <https://www.siceco.fr/>
- ▣ Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- ▣ Réduire mes consommations énergétiques <https://bourgogne-franche-comte.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/reduire-mes-consommations-et-developper-les-energies-renouvelables-0>

CONTACTS

- ▣ Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche
Aglae GUISSADO
Chargée de mission transition énergétique et écologique
aglae.guisado@ccpouillybligny.fr
03 80 90 80 44
contact@ccpouillybligny.fr
- ▣ ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranche-comte@ademe.fr



ILS L'ONT FAIT

Réhabilitation de la Filature de Ronchamp, friche industrielle : un exemple de sobriété foncière



POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

La Communauté de Communes Rahin et Chérimont (CCRC) créée en 2003, regroupe 9 communes et compte 11 782 habitants. Le territoire est engagé depuis 2016 dans la démarche Territoire à Energie Positive (TEPos). Un Plan Climat Energie Territorial, effectif depuis 2020, à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises, permet de rendre la collectivité plus exemplaire et d'accompagner au changement vers la transition écologique. Un PLUi est en cours d'élaboration favorisant la planification et la réduction de la consommation des espaces.

Contexte local et enjeux pour le porteur

« La Filature de Ronchamp », ancien site industriel historique, a abrité une usine de filage et de tissage de coton (de 1842 à 1987), puis a été dédié à une activité de sous-traitance automobile (de 1987 à 2010). À la suite du départ de cette dernière entreprise, la CCRC a procédé à l'acquisition du site et a ouvert ses portes au public en 2011. Dans ce contexte, elle a établi son siège dans la demeure principale de l'ancienne Filature en juillet 2011.

En 2013, émerge le projet de l'Ecoparc : à la fois propriétaire et maître d'ouvrage du site, la CCRC a inscrit ce projet au sein de son projet de territoire. En 2014, avec l'assistance du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, la collectivité a lancé un appel d'offres pour des études visant à transformer cette friche industrielle en un quartier polyvalent, dont l'objectif est d'assurer un développement constant et durable du territoire. Trois équipes ont ainsi élaboré différentes propositions d'aménagement et le lauréat, à savoir Atelier Cité ARCHITECTURE, a été sélectionné en 2014 pour mener une étude globale d'aménagement du site.

La superficie totale du site s'étend sur 10 hectares et comprend un tracé linéaire qui suit l'ancien canal d'alimentation de la Filature. L'intégralité des structures à réhabiliter représente une superficie de 9 200 m². Le projet s'articule autour d'une combinaison d'activités économiques, culturelles, touristiques et commerciales. Par ailleurs, il est prévu qu'il offre des constructions neuves adaptées au contexte local et modulables dans le temps.



**Bourgogne-Franche-Comté
Haute-Saône (70)**

Porteur

Communauté de Communes
Rahin et Chérimont

Partenaires

Europe
Etat
Région BFC
Département de la Haute-Saône
PNR des Ballons des Vosges

Coût Global (HT)

Coût travaux 1^{ère} tranche : 8,5 M €
2^{ème} tranche : 1,3 M€
3^{ème} tranche 1 M€
Un projet subventionné à 60%

Chiffres clés

9 200 m² de réhabilitation

Mots clés

Sobriété foncière, réhabilitation, friche industrielle, mutualisation d'espace, développement durable

Date de lancement

2010

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

Le projet se construit en différentes phases.

La première phase du projet porte sur une réflexion des besoins du territoire et des activités à installer en priorité.

La première étape de travaux livrée en 2016 regroupait la construction : d'un gymnase, d'une salle d'exposition, d'un studio de répétition, d'un tiers-lieu (fablab, coworking), de plusieurs cellules artisanales et d'une chaufferie bois. La « Filature 2.0 » est un tiers-lieu numérique qui a pour vocation d'accueillir des publics variés : entreprises, freelance, étudiants, habitants... pour travailler ensemble, se former, apprendre, faire de la mise en réseau... Ce pôle numérique s'articule autour de 3 espaces distincts : un espace de coworking, un fablab équipé de plusieurs machines à commande numérique et des bureaux à usages spécifiques.

Lors de la deuxième phase livrée en 2018 a permis l'ouverture de trois bâtiments de brasserie, et de deux locaux dédiés au bien-être.

La troisième phase livrée en novembre 2022 a contribué à l'installation de bureaux en location et d'une boutique éphémère.

Pour la suite, un projet de cuisine centrale est engagé pour septembre 2024, qui doit fournir 450 repas par jour (600 à terme) et approvisionner les crèches et le périscolaire. La construction neuve d'une résidence sénior ou maison de retraite est en cours de réflexion.

Calendrier

2010 : achat de la Filature par la CC

2016 : livraison de la première phase des travaux

2018 : livraison de la deuxième phase

2024 : livraison de la troisième phase (travaux en cours)

Bilan et focus sobriété

Le projet de « La Filature de Ronchamp » constitue une forme de sobriété dans l'aménagement du territoire et la gestion du foncier. Il participe à limiter l'extension urbaine au travers de la réhabilitation de la friche et privilégie les courtes distances par la relocalisation et la centralisation des habitations et des activités.

“

La question préoccupante de l'énergie et de ses répercussions sur notre environnement s'accroît en importance au sein de la CCRC. Il est de notre responsabilité d'adopter des mesures concrètes visant à minimiser notre empreinte carbone, tout en encourageant la promotion de sources d'énergie renouvelable et en considérant l'utilisation responsable du patrimoine immobilier existant. Le projet de réhabilitation de la Filature de Ronchamp reflète la vision de notre territoire ainsi que notre ferme détermination à promouvoir un modèle de durabilité, en parfaite harmonie avec l'identité distinctive de notre région et en adéquation avec les besoins de nos citoyens.

Benoît CORNU, Président CC Rahin et Chérimont

”

Focus

La CC bénéficie de 60% de subvention sur le projet de « La Filature ». La chaufferie bois alimente via un réseau de chaleur de 250 kW l'ensemble de l'écoquartier.

Une liaison douce est développée pour rejoindre le centre-ville de Ronchamp ou la base de loisirs de Champagny. C'est un élément structurant de l'écoquartier. Elle permettra une connexion au plus vaste réseau de vélo-routes, afin d'accueillir un nouveau type de tourisme à Ronchamp.

Facteurs de reproductibilité

La réussite de ce projet était tributaire de plusieurs éléments essentiels : un solide soutien politique, l'obtention de subventions appropriées (notamment grâce à l'attribution du projet en tant que lauréat des fonds friches 1 et 2 pour la 3^{ème} tranche du projet), et un appui technique accordé par le PNR des Ballons des Vosges, qui a désigné le projet comme étant un projet pilote de reconversion de friches industrielles.

Pour aller plus loin

L'identification du potentiel de réhabilitation des friches sur l'ensemble du territoire peut-être une piste.

L'ADEME au travers de l'Appel à projet Planifriches, accompagne la planification territoriale des friches industrielles pour anticiper leurs requalifications.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site de la CCRC
<https://www.cccrc70.fr/>
- Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- Appel à projets Planifriches
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/20221227/planifriches-accompagner-planification-territoriale-friches>

CONTACTS

- Communauté de Communes Rahin et Chérimont
Mouad DADDA
Chargé de mission TEPOS/TEPCV
tepos@cccrc70.fr
Tél : 03 84 27 93 15
contact@cccrc70.fr
- ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranchecomte@ademe.fr



ILS L'ONT FAIT

CC du Clunisois : des actions pour sensibiliser et former à la sobriété



**Ateliers de partage
de savoir-faire**

entre habitants du Clunisois,
à la recherche de solutions
économiques et écologiques !

GRATUIT
CONVIVAL

POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

La Communauté de Communes du Clunisois est située à l'extrême sud de la Saône-et-Loire et compte 41 communes représentant 14 452 habitants.

Contexte local. Enjeux pour le porteur

La CC du Clunisois est engagée depuis 2013 dans la démarche TEPos (soutenue par l'ADEME et la Région BFC). Plusieurs actions d'efficacité et de sobriété énergétiques ont été conduites dans ce cadre. Environ 2 millions d'euros ont été investis, principalement dans la rénovation énergétique du patrimoine intercommunal et communal, et la construction d'un bâtiment passif notamment (ludoverte).

Depuis 2021, la CC porte un projet de territoire structurant autour du « Vivre ensemble en Clunisois... dans le monde d'après ». 8 mois d'échanges entre élu.es et 53 réunions de commissions sectorielles ont permis la construction de ce projet de territoire à l'échelle du mandat 2020-2026. Ce projet de territoire vise à :

- Anticiper pour ne pas subir,
- Céder un monde vivable à ses enfants et petits-enfants,
- Maîtriser la facture énergétique des ménages pour promouvoir la justice sociale et lutter contre la précarité,
- Contribuer à une limitation du réchauffement climatique à +1,5°C et donc atteindre une division par 5 de l'empreinte carbone en Clunisois dès 2040, soit 2 t éq. CO₂/hab/an.

Le projet se déploie sur différentes actions. En matière d'habitat, il s'agit de structurer un plan d'action contre la vacance des logements et soutenir la rénovation en particulier énergétique des logements via une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). L'axe « consommer mieux » vise un soutien aux commerces de proximité, la réduction et le tri des déchets (Syndicat dédié, SIRTOM de la Vallée de la Grosne), la démarche « zéro déchet, zéro gaspillage », l'accompagnement vers la sobriété et l'économie circulaire (défis de familles « presque zéro déchet », Mac Gyver réparateurs d'objets) entre autres. Le projet présente également un axe « se déplacer bas carbone », « se nourrir localement », « préserver les sols et les ressources en eau ». Enfin, un axe concerne la formation des agents (et des élu.es) afin de déployer la sobriété, et un autre axe vise à sensibiliser les citoyens à la sobriété, au travers notamment d'ateliers pédagogiques.



**Bourgogne-Franche-Comté
Saône-et-Loire (71)**

Porteur

Communauté de Communes
du Clunisois

Partenaires ADEME

Chiffres clés

236 participants aux Ateliers des
possibles depuis 2021
20 participants lors des deux cycles de
6 ateliers Conversations carbone
depuis 2 ans

Mots clés

Sensibilisation à la sobriété, Grand
public, Ateliers pratiques

Date de lancement
2020

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

Pour (in)former les agents (et élu.es) en vue de déployer la sobriété, différentes actions sont menées :

- Rencontres des agents des différents pôles pour questionner les pratiques d'éco-responsabilité et identifier des pistes d'optimisation en matière de déplacement, consommation (énergie et alimentaire), gestion des marchés publics, déchets, numérique, eau...
- Animations d'ateliers de la Fresque du climat et d'Inventons nos vies bas carbone. Formation d'agents à l'animation de ce second atelier.
- (In)formations sur la mise en récit pour rendre la sobriété désirable, par la Fabrique des Transitions.

Pour déployer la sobriété auprès des habitant.es, la CC du Clunisois organise diverses initiatives :

- Ateliers des possibles (236 participants depuis 2021) : favoriser l'échange de savoir-faire sur le territoire. Les sujets sont divers : couture, réparation, cuisine 0 déchet, compostage, reconnaissance des plantes sauvages, réalisation de boutures, construction de four solaire, marmite norvégienne, toilettes sèches, récupérateur d'eau de pluie... En parallèle, la sensibilisation est développée via l'animation des fresques.
- Cycles d'ateliers Conversations carbone (6 ateliers de 2h, sur 4 mois). Ces ateliers visent à approfondir les principaux domaines émetteurs de gaz à effet de serre et à amener les habitants à élaborer leur plan d'actions pour réduire de moitié leur empreinte carbone sur une période de 4 à 5 ans. 2 sessions de ces ateliers ont été conduites dans la CC et 20 personnes ont été formées depuis 2 ans.
- Cycle d'ateliers Futurs désirables
- En réflexion : « Convention citoyenne pour le climat » à destination des jeunes

Calendrier

2021 : début Ateliers des possibles, Conversations carbone

Bilan et focus sobriété

Ces différentes actions pour (in)former et sensibiliser les agents, élus et citoyens incitent à adopter des modes de vie désirables plus sobres, et à changer de comportement individuel et collectif : modérer ses consommations d'énergie et optimiser les usages. Les changements individuels soutiennent et accompagnent les politiques publiques du Clunisois vers la sobriété énergétique ainsi que les transformations nécessaires des entreprises du territoire comme de l'ensemble des acteurs.



La sobriété énergétique est indispensable pour pouvoir continuer à vivre dans un monde viable à l'avenir. Elle nécessite d'être accompagnée, dans un souci de justice sociale. A nous de la rendre désirable et accessible.

Aline VUE, vice-présidente de la CC du Clunisois en charge du climat et de l'énergie



Focus

La CC du Clunisois a été accompagnée par la « Fabrique des transitions » pour la mise en récit. Cette dernière regroupe plus de 350 territoires et acteurs engagés dans la transition écologique. Née de la mutualisation d'expériences pilotes, elle accompagne les territoires en transition : montée en compétences, capacités à porter et à piloter la transition, ... autour de deux fondamentaux : la conduite du changement et le changement d'imaginaires.

Facteurs de reproductibilité

Disposer d'un portage politique appuyé et le plus partagé possible.

S'assurer d'une bonne communication sur les ateliers et de la proposition d'ateliers variés de qualité.

S'appuyer sur les ressources diverses du territoire pour organiser des actions, les relayer, s'emparer des initiatives.

Pour aller plus loin

La communauté de communes a adopté sa « Stratégie climat-air-énergie du Clunisois en transition 2023-2029 » à l'unanimité en conseil communautaire en juillet 2023. 5 grands axes sont définis :

1. Gouvernance, planification et exemplarité
2. Mieux vivre ensemble en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie du territoire
3. Augmentation de la séquestration de carbone
4. Encadrement et accompagnement des projets d'énergies renouvelables pour une production locale
5. Préparation de l'adaptation du territoire au changement climatique

La CC est également engagée dans une expérimentation de la territorialisation des scénarios Transition(s) 2050 de l'ADEME en partenariat avec Virage Energie. Le Clunisois va s'approprier les scénarios de l'ADEME, analyser les actions de sobriété structurantes dans son territoire, échanger avec des partenaires sur la transition désirable et les actions de sobriété à déployer et renforcer.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ▣ Le site de la Communauté de Communes du Clunisois <https://enclunisois.fr/>
- ▣ La Fabrique des Transitions : https://www.fabriquedestransitions.net/index_fr.html
- ▣ Le site de l'ADEME Agir pour la transition écologique <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

CONTACTS

- ▣ Communauté de communes du Clunisois
Tél : 03 85 20 00 11
contact@enclunisois.fr
- ▣ ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranchecomte@ademe.fr

La Ville de Nevers engagée dans le Label Numérique Responsable

POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

La ville de Nevers, chef-lieu du département de la Nièvre, compte 33 000 habitants et l'agglomération 65 000 habitants. Fin octobre 2022, la Ville de Nevers a reçu le **certificat d'attribution Numérique Responsable (NR) niveau 2** pour 3 ans, par l'Institut du Numérique responsable (INR) et l'agence Lucie, co-fondatrice de cette certification en 2019. Le label accompagne l'engagement de la Ville de Nevers dans sa démarche NR. Il permet de mesurer l'impacts des actions, les axes de progression et de structurer la politique de numérique responsable de la ville. Une démarche globale, transversale, incluant différents services est déployée.

Contexte local et enjeux pour le porteur

Depuis 2020, la ville de Nevers est engagée dans le label Numérique Responsable, basé sur un référentiel construit par l'Institut du Numérique Responsable en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique, l'ADEME et WWF. Il s'agit d'une démarche visant à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies.

Les élus de la ville portent un appui politique fort à la démarche de sobriété numérique responsable et économie circulaire. Le choix a été de lancer la démarche NR à Nevers, puis de l'intégrer aux systèmes de l'Agglomération. La politique numérique responsable se développe en parallèle du PCAET et de la volonté de réduire les consommations. La démarche est officialisée dans le cadre du label NR en 2020. Les agents de la Direction mutualisée du Territoire numérique responsable Ville de Nevers / Nevers Agglomération, sont engagés. La volonté politique est également de ne pas subir la sobriété numérique mais de la choisir. L'intention est que le numérique soit un vecteur de transformation des sociétés tournées vers le développement durable.

Nevers souhaite avoir une pratique responsable du numérique dans une démarche globale en travaillant sur la durabilité du matériel, ses usages, l'accessibilité au numérique, la communication et sensibilisation auprès des agents et du grand public utilisateur entre autres. Le premier objectif est de réduire l'impact environnemental du numérique, en réparant, réutilisant, achetant d'occasion ou du matériel éco-conçu. Une réflexion globale est engagée sur les besoins, sur le développement des usages utiles, utilisables et utilisés (ex : optimisation des logiciels). Elle veut déployer un territoire intelligent en s'appuyant sur le numérique à faible empreinte carbone.



**Bourgogne-Franche-Comté
Nièvre (58)**

Porteur
Ville de Nevers

Partenaires
-

Coût Global (HT)
Coût label : 30k€ pour 3 ans
Temps en interne

Financement : 1 ETP sur la 1^{ère} année

Chiffres clés
Une cinquantaine d'actions déployées
dans le cadre du label NR

Mots clés
Sobriété numérique, durabilité, Label
Numérique Responsable, filière locale
de réemploi, sensibilisation, réduction
des impacts environnementaux

Date de lancement
Novembre 2020

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

Le label comporte 2 niveaux s'appuyant sur 4 axes : stratégie et gouvernance, soutien à la stratégie NR, cycle de vie des services numériques et étendre sa démarche NR. Un axe supplémentaire concerne les leviers externes des collectivités et du déploiement de la politique NR auprès des acteurs du territoire. À partir du référentiel, les structures s'auto-évaluent en ligne et définissent des plans d'action NR à mettre en œuvre dans les 3 ans.

Certifiée niveau 2, la Ville de Nevers a engagé son plan d'actions pour corriger les points à améliorer, avec une évaluation à mi-parcours. Le label propose une cinquantaine d'actions et de thématiques à travailler. Une politique durable de suivi des matériels informatiques des agents est en place pour tendre vers une réparation des biens et l'achat de reconditionnés. La durée de vie des ordinateurs est prolongée à 7 ans (5 ans en moyenne pour un ordinateur de bureau, 3 ans pour un ordinateur portable). Lorsque les capacités deviennent trop limitées pour un usage professionnel, l'ordinateur est reconditionné puis donné à une association, le tout effectué au maximum localement.

Le numérique réduit également les impacts environnementaux d'autres secteurs (repérer les fuites sur le réseau d'eau, ou encore l'éclairage public).

Les coûts de la démarche NR sont surtout liés au besoin de coordination du projet et des différentes actions à déployer (formation, manifestations etc).

La DTNR travaille en partenariat avec d'autres acteurs du territoire de l'économie sociale et solidaire et de la formation sur le développement d'une filière locale de réutilisation, recyclage et reconditionnement du matériel informatique à l'horizon 2024. L'objectif est que 30% des achats soit issu du réemploi en 2024 et 40% en 2025. Parallèlement, la mise en place de référents NR dans les collectivités est voulue pour 2024. En collaboration avec Nièvre Numérique un calculateur opérationnel est développé, permettant de mesurer les impacts sociaux, environnementaux et économiques des projets numériques engagés. Cet outil permettra de mesurer et valider les projets.

Calendrier

2020 : engagement de la Ville de Nevers dans le Label NR

2022 : certification niveau 2

Bilan et focus sobriété

La sobriété numérique est présente dans de multiples actions engagées par la Ville de Nevers dans le cadre du Label NR. La politique de suivi du matériel informatique et la question de la réparation et du réemploi de ce matériel participent à « l'efficacité d'usage » des produits avec un moindre impact environnemental par une durée de vie prolongée. Le label intègre également des actions de sobriété qui consistent à réduire les flux et le stockage des données.

« Le numérique et ses différents usages deviennent de plus en plus peignant dans les collectivités et la vie de nos concitoyens. Au-delà d'être la 1^{ère} ville de France labellisée, cette reconnaissance nous a permis d'appréhender le sujet de manière pragmatique, efficace pour réduire l'empreinte environnementale de nos usages, mieux accompagner les citoyens et permettre la création d'une nouvelle filière autour du reconditionnement et l'économie circulaire du numérique.

Bertrand Couturier,
adjoint au Maire de Nevers

Focus

Sur 3 ans, le coût de la labellisation NR - niveau 2 est composé du :

- coût de la formation de 3 jours au NR (1 500 € HT)

- la redevance du label (pour les entreprises de moins de 50 collaborateurs : 500 € HT par an, pour les entreprises de plus de 50 collaborateurs ou avec un CA de plus de 2 millions d'euros, la redevance s'élève à 0,01% du chiffre d'affaires, comprise entre 1 000 € et 6 000 € HT par an.)

- coût des audits initial (de 10 à 299 salariés : 4 375 € et de renouvellement) et des audits de suivis (au bout de 18 mois : 2 500 € pour une entreprise de 11 à 299 salariés).

Pour obtenir le label niveau 1, il faut obtenir un score de 300/1000 pour le niveau 2, il faut 500/1000.

Facteurs de reproductibilité

Un fort volontarisme politique. Tendre vers une approche coordonnée multithématiques et multidomains. Travailler et échanger avec les différents acteurs.

Pour aller plus loin

La collectivité pourrait devenir ambassadeur du label pour mobiliser les structures présentes sur l'agglomération ainsi que d'autres territoires du département dans la démarche de numérique responsable. La communication, le partage, les échanges et son retour d'expérience sur le label NR auprès d'autres territoires, pourraient favoriser l'engagement de ceux-ci dans des politiques et actions de sobriété numérique.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ▣ Le site de la Ville de Nevers
<https://www.nevers.fr/>
- ▣ Pour plus d'information sur le Label NR
<https://institutnr.org/label-numerique-responsable>
- ▣ Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

CONTACTS

▣ **Stéphane BERNIER**
Directeur mutualisé Ville de Nevers - Nevers
Agglomération
Direction du Territoire Numérique Responsable
stephane.bernier@ville-agglo-nevers.fr

Ville de Nevers
Tél : 03.86.68.46.46

▣ **ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté**
Tél : 03 81 25 50 00



ILS L'ONT FAIT

Tramayas : stratégie de sobriété énergétique et foncière à tous les niveaux !

POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

La commune de Tramayas est située dans le département de Saône-et-Loire à 25 km de Mâcon et 17 km de Cluny en Bourgogne-Franche-Comté et regroupe 1000 habitants. C'est l'une des 6 collectivités fondatrices en 2011 du réseau national des Territoires à Energie Positive (TEPOS) mis en place par le Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER), réseau pour la transition énergétique.

Elle est aujourd'hui qualifiée de municipalité à énergie positive. Elle produit 3 fois plus d'énergie (2 000 MWh) que ses bâtiments municipaux n'en consomment (600 MWh). Elle fait également partie du réseau des petites villes de demain.

Contexte local et enjeux pour le porteur

La commune de Tramayas s'est attachée à travailler sur la sobriété énergétique et foncière. Du point de vue énergétique, elle a développé en 2006, un réseau de chaleur basé sur une chaufferie bois qui utilise du bois déchiqueté d'une scierie récupérés à 4 km de la commune. Cela permet d'économiser annuellement plus de 200 000 litres de fuel sur la commune. La chaufferie alimente différents bâtiments publics tramayons qui sont autonomes d'un point de vue énergétique et une soixantaine de logements de particuliers. En 10 ans, la commune a divisé par 3 la consommation d'électricité et a réduit l'éclairage public avec une extinction la nuit (22h-6h), permettant de diviser par 2 la consommation d'électricité de ce secteur. De nombreuses rénovations énergétiques sur les bâtiments municipaux ont également été entreprises comme celle de la mairie et du regroupement scolaire. Ces actions portent leurs fruits : de 2007 à 2017, la consommation électrique municipale annuelle est passée de 400 000 kWh à 117 000 kWh.

En parallèle du travail sur la sobriété énergétique et sur la réduction des consommations qui intègrent une grande part d'efficacité, la commune s'inscrit dans une démarche de sobriété foncière et de planification de l'habitat. Elle a entamé de multiples travaux d'optimisation, mutualisation de l'espace et de son patrimoine bâti. La rénovation globale (ITE fibre de bois, chaufferie pellet, appartements traversant Nord Sud ...) de l'ancienne gendarmerie a permis de créer 10 logements confortables été comme hiver.

Les points de vigilance concernent l'endettement : la commune de Tramayas présente une dette globale près de 4 fois la moyenne des communes de 1 000 habitants. Comme toutefois l'essentiel de cette dette est lié à des investissements présentant une rentabilité, cette situation n'empêche pas le maire de dormir.



**Bourgogne-Franche-Comté
Saône et Loire (71)**

Porteur

Commune de Tramayas

Partenaires

ADEME
CAUE
Région BFC
Département de Saône-et-Loire

Chiffres clés

De 2007 à 2017 : la consommation électrique municipale annuelle est passée de 400 000 kWh à 117 000 kWh.

Optimisation des surfaces locative sur une opération de rénovation : de 583 m² à 1 165 m²

Mots clés

Optimisation et réhabilitation foncière, sobriété foncière, maîtrise des consommations

Date de lancement

2006

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

En matière de sobriété foncière, la commune a initié plusieurs réflexions de fonds.

Tout d'abord, un regroupement de 2 bâtiments publics, ceux des écoles maternelle (1 classe) et élémentaire (3 classes) a été inauguré en juin 2019, dans le seul bâtiment de l'école maternelle. Le coût s'élevait à 2 600 000 € TTC, l'autofinancement était de 600 000 €, et l'emprunt de 900 000 €.

Ensuite, l'ancienne gendarmerie a été rénovée entre 2021 et 2022. Une dizaine d'appartements traversant ont été construits (coût : 1 760 000 € TTC, emprunt : 700 000 €).

L'ancienne école élémentaire va être réhabilitée pour accueillir un lieu de formation : l'Institut Tramayes (école supérieure en économie sociale et solidaire en milieu rural). Menée en lien étroit avec l'association TERRAGILIS (Bâtiments Durables BFC) la réhabilitation de cette ancienne école a permis de travailler sur la gestion de l'eau, de l'énergie, le réemploi de matériaux sur site. 90 étudiants seront accueillis sur la commune. La municipalité a fait le choix de ne pas créer une résidence étudiante dédiée mais souhaite que les étudiants soient logés chez les habitants.

Tramayes porte également un projet d'habitat groupé participatif avec une construction passive proche de l'Institut.

La sobriété foncière et l'optimisation des surfaces ont été réitérées pour réhabiliter une partie de l'EHPAD de Tramayes qui s'étend sur 900 m². Le bâtiment concerné doit accueillir une micro-crèche et des logements à destination des personnes âgées. Le premier projet devait permettre de construire 583 m² d'appartements. Puis un autre projet a vu le jour, en externalisant les accès aux logements traversants et en construisant 2 appartements terrasses (sur la toiture), la surface locative a doublé, pour atteindre 1 165 m². La commune a pensé la sobriété foncière en maximisant les surfaces et en repensant la conception et les usages de manière optimisée. Le coût global du projet s'élève à 3 537 000 € TTC.

Bilan et focus sobriété

La commune de Tramayes s'impose une rénovation globale. La sobriété est présente en matière de d'optimisation de l'espace et du patrimoine bâti. L'objectif est bien de requestionner les besoins avec la volonté de diminuer les consommations d'énergie et d'espace foncier.

“

Depuis une vingtaine d'année, la commune de Tramayes est engagée dans une démarche TEPOS. A ce jour, la municipalité ne consomme que de l'énergie renouvelable. De fait, elle n'a pas pratiquement pas été impactée financièrement lors de la récente crise de l'énergie.

Michel MAYA, maire de Tramayes

”

Focus

Tramayes est engagée dans la démarche Habiter heureux en BFC. Celle-ci rassemble des POTES (Pionniers Ordinaires de la Transition Écologique) qui peuvent être des particuliers, entrepreneurs, associations, élus ou citoyens engagés dans la transition énergétique et sociétale. Ce réseau est co-animé par la Région avec Energy cities, en partenariat avec l'ADEME BFC. Le réseau vise à faire émerger des projets collectifs de transition écologique.

Dans la commune de Tramayes, les POTES « régionaux » et locaux s'est constitué en 2021. Les participants se sont réunis, par exemple, lors d'ateliers pour dialoguer, argumenter, questionner, cheminer autour du projet de rénovation d'une partie de l'EPHAD.

Facteurs de reproductibilité

Michel Maya, maire de Tramayes souligne le besoin d'accompagnement de différents partenaires dans ces projets : ADEME, CAUE, Région BFC, Département de Saône-et-Loire... L'interaction de Tramayes avec le tissu associatif national (AMORCE, CLER, ENERGIE PARTAGEE), est un des facteurs de réussite. Il insiste également sur la nécessité de construire des projets ambitieux, bien au-delà de la réglementation, qui associe de l'ingénierie technique, administrative, juridique et financière.

Pour aller plus loin

Envisager une politique territoriale globale de sobriété où celle-ci serait déclinée dans toutes les politiques thématiques (eau, marchés publics...).

Capitaliser l'expérience en matière de gestion et optimisation du patrimoine foncier.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site de la commune de Tramayes
<https://www.tramayes.fr/>
- Sur Habiter Heureux à Tramayes
<https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/wp-content/uploads/2020/02/Carnet-didees-POTES-Habiter-Heureux-en-BFC.pdf>
- Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- La route des POTES
<https://routedespotes-bfc.fr/child/page/-/400/5>

CONTACTS

- Commune de Tramayes
Tél : 03 85 50 51 18
Michel Maya
maya@mmaya.fr
- ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranchecomte@ademe.fr



ILS L'ONT FAIT

« Luzy Village du Futur » : un projet de territoire construit avec les habitants ou un projet de sobriété conviviale

POURQUOI AGIR ?

Présentation du porteur du projet

Luzy est une petite commune rurale de 2 000 habitants, située dans le département de la Nièvre, en Bourgogne-Franche-Comté. La sobriété s'inscrit de manière stratégique et conviviale dans le projet de territoire de la commune de Luzy. Le projet nommé « Luzy Village du Futur » a émergé de la volonté de changer le modèle et la démarche de développement, en prenant en compte tous les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Contexte local et enjeux pour le porteur

Le projet luzycois associe les habitants et les différents acteurs du territoire dans les changements de modes de vie. Les principes fondateurs du projet sont : de cultiver l'identité et respecter l'âme du village, d'inviter les luzycois à co-construire et cheminer avec la Mairie vers le Luzy du Futur.

Le projet « Luzy Village du Futur » s'appuie sur un plan guide qui recueille les orientations et les actions à mener. Il s'articule en quatre axes :

L'axe 0, commun à tous, porte sur la volonté de renforcer l'âme du village, de valoriser les savoir-faire locaux, l'identité culturelle et la co-construction citoyenne.

L'axe 1 concerne les aménagements futurs, notamment du Bourg-centre avec la volonté de renforcer le pôle d'attractivité, de rapprocher les espaces pour ramener les activités et les habitants au cœur du bourg. Cet axe favorise la mutualisation des activités complémentaires dans un même espace. Plusieurs pôles se sont ainsi créés (cf. Application).

L'axe 2 développe la stratégie habitat et bâti. Il intègre principalement la sobriété foncière. Le bien foncier acheté est rénové. Tout un travail a été mené sur les marchés locaux pour que les artisans locaux répondent aux marchés et ainsi garantir des circuits-courts de la rénovation du bâti avec l'engagement dans le développement durable. Il s'agit d'accompagner le tissu économique vers l'émergence d'une offre répondant à la sobriété.

Le dernier axe, porte sur la stratégie commerciale. Il vise à améliorer l'image et développer de nouvelles activités ou encore agir sur l'immobilier commercial. Il intègre la lutte contre les friches commerciales et le développement de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, l'atelier Luzycycllette s'est créé qui est une boutique de récupération et réparation des vélos (location et vente).



**Bourgogne-Franche-Comté
Luzy (58)**

Porteur
Commune de Luzy

Partenaires
- Direction régionale de l'ADEME

Coût Global (HT)

Financement :
ADEME

Chiffres clés
Une soixantaine d'action
80 % d'aides sur les dépenses

Mots clés
Co-construction du projet avec les habitants, participation, sobriété foncière, stratégique et conviviale, renforcer le centre-bourg

Date de lancement
2014

Application

Présentation méthodologique et caractéristiques techniques

Une démarche participative avec les citoyens s'est lancée pendant deux ans à partir de 2014 pour construire le projet (collecter les idées pour le Luzy de demain), qui a abouti au plan guide d'aménagement 2014-2026. Entre 2015 et 2017, des ateliers, réunions avec les élus, les commerçants, les citoyens tous les trimestres ont permis sa validation. Le projet se veut donc le plus opérationnel possible, en évoluant avec toutes les parties prenantes.

De nombreuses opérations ont été réalisées :

- Le pôle de communication inauguré en juillet 2017, accueille l'Office du tourisme et la radio locale associative. Ce chantier représente l'« opération phare » du projet Luzy Village du Futur. La dépense pour ce chantier s'élève à 310 590 €.
- Le pôle éducation a consisté à optimiser les locaux de l'école primaire Marcel Dubuis pour compléter l'offre éducative dans la ville de Luzy. L'étage accueille aujourd'hui plusieurs salles : une salle de classe complémentaire, une dédiée aux enseignants, une salle d'accueil pour les activités périscolaires et les associations, un bureau de la direction et deux studios. Le pôle éducation a été inauguré en octobre 2017. Le coût du projet était de 536 321 €.
- Le pôle numérique a été installé dans l'ancien Moulin acquis par la ville de Luzy en 2020. C'est un tiers-lieu où tous les acteurs du numérique se retrouvent. Le tiers-lieu intègre un Fab Lab, un espace commun pour les associations et les citoyens, un espace de télétravail, des salles de formation et de visio-conférence, un musée autour des vestiges du moulin et des lieux de convivialités. Le coût du projet représente un investissement 1,4 M€.

Calendrier

2014 : lancement du projet et construction du plan guide
2017 : validation du Plan guide
De 2017 à aujourd'hui : lancement des opérations, construction de plusieurs pôles et inaugurations

Bilan et focus sobriété

La sobriété conviviale est au cœur du projet « Luzy Village du Futur » construit avec les habitants. La sobriété est présente dans de multiples axes et actions menées du projet, comme la revitalisation du centre bourg associée à de la sobriété structurelle et stratégique, la mutualisation des espaces et outils (sobriété conviviale).



La sobriété est essentielle dans un projet de territoire

Jocelyne GUÉRIN, maire de Luzy



Focus

En ce qui concerne les soutiens financiers, la commune énonce 80% d'aides sur l'ensemble des dépenses. La soixantaine d'actions du plan guide ont été pratiquement toutes réalisées.

Les opérations de rénovation du pôle de communication ont été effectuées par des entreprises locales : bardage bois en provenance de la scierie du village, peinture par les habitants lors de chantier participatifs avec des ocres naturelles et une peinture écologique à base de farine. Tout au long du chantier, un travail de concertation a été mené pour recueillir les besoins et envies des futurs usagers.

Facteurs de reproductibilité

Le projet s'appuie sur une démarche participative importante et un volontarisme politique fort. Dans tous les projets les citoyens deviennent ambassadeurs. Ils s'engagent dans la démarche, participent à la construction du projet.

Le projet repose sur une approche globale, une éco-exemplarité de la collectivité, l'animation d'une dynamique collective, le soutien des initiatives, enfin la sensibilisation et la communication auprès de tous les acteurs du territoire pour tous les embarquer.

Pour aller plus loin

Pour engager une politique territoriale de sobriété quelques points clés :

- faire un état des lieux des actions déjà menées en faveur de la sobriété ou de l'ébriété
- inscrire la sobriété dans les politiques thématiques (créer ou amplifier des actions de sobriété, restreindre les actions d'ébriété)
- inscrire la sobriété dans la politique globale du territoire

Outil DR ADEME Normandie pour évaluer sa politique :
Consulter le questionnaire « Sobriété : 31 questions »
(XLSX - 91.56 Ko)

POUR EN SAVOIR PLUS

- ▣ Le site de la commune de Luzy
<https://www.luzy.fr/>
- ▣ Le site de l'ADEME agir pour la transition écologique
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

CONTACTS

- ▣ Commune de Luzy
Tél : 03.86.30.02.34
mairie@mairie-luzy.fr
- ▣ ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté
Tél : 03 81 25 50 00
ademe.bourgognefranchecombe@ademe.fr